

Avis du conseil de développement Val d'Ille-Aubigné sur les enjeux globaux du schéma de développement culturel

Le Conseil de développement a été informé en septembre 2017 du planning prévisionnel des saisines en 2017/2018.

Le projet de schéma culturel sur lequel la Communauté de communes travaille avec le cabinet d'études Syllab prévoyait une saisine du Conseil de développement en mars 2018.

En décembre 2017, en amont de cette saisine, le collège Solidarités a souhaité faire part à la Communauté de communes de son inquiétude. Dans le projet de territoire 2017-2020, l'ambition culturelle est liée à l'ambition touristique. Le Conseil de développement, au travers du collège Solidarités demandait à connaître, en amont de cette saisine la commande faite au cabinet d'études et à rencontrer l'élu et l'agent en charge du dossier.

Une réunion de présentation du diagnostic avec le cabinet d'études, M. Maubé, élu délégué à la Culture et Mme Delamarre-Jaouen, chargée du développement culturel, a eu lieu le 25 janvier 2018.

Le délai de retour de l'avis du Codev sur la phase 1 « état des lieux, diagnostic » est prévu pour le 25 février 2018.

Le groupe de travail s'est à nouveau réuni le 8 février et a ensuite travaillé sur un document commun dont les grands principes ont été validés en plénière du 15 février.

Les membres du groupe de travail Conseil de développement ayant participé à cet avis :

BOUGEOT Frédéric

DUPERRON-ANNEIX Nicole

GRELIER Francine

JAMET Alain

LACROIX Diane-Perle

LEBASTARD Jean-Paul

LECLERCQ Bénédicte

MAUDET-CARRION Pascal

NOBLET Patrice

OURY Dominique

PRAUD Jean-Yves

TRIMBUR Mireille

Méthodologie

Le Codev a souhaité réfléchir en partant des questions suivantes :

- Comment percevons nous la culture sur notre territoire ?
- Les enjeux présentés correspondent-ils à ce que le Codev pense utile ?
- Quelle est la valeur ajoutée de l'intervention communautaire ?

AVIS SUR LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX GLOBAUX

Suite au courrier indiquant les craintes du Codev quant à la corrélation entre la culture et le tourisme, la présentation du diagnostic a rassuré le Codev sur l'axe de travail choisi, plus ouvert.

Le diagnostic réalisé et les enjeux globaux et transversaux présentés remportent majoritairement l'adhésion du Codev.

Le Codev tient néanmoins à apporter quelques réflexions.

La différence de « ton » avec le projet de territoire

Le schéma s'éloigne du rapprochement culture/tourisme que nous avons peut-être à tort perçu.

Le Codev est favorable à cette nouvelle direction.

La portée du diagnostic

Le diagnostic a été uniquement réalisé sur l'ensemble des actions soutenues par la Communauté de communes.

Il est supposé qu'il s'agit de la commande au cabinet d'études.

Ce périmètre ne nous semble pas suffisant pour juger pertinemment de la valeur ajoutée de la Communauté de communes.

Une vision plus globale de l'offre culturelle du territoire (associations, communes...) aurait permis d'avoir une idée plus complète de la vie culturelle locale.

AVIS SUR LES ENJEUX PAR THÉMATIQUES

Arts visuels/Galerie Les Arts d'Ille : 7 % du budget culture de la CC

Le Codev partage les enjeux proposés et notamment la recherche de plus de rayonnement. Nous proposons aussi la création d'une artothèque, qui pourrait alimenter les bibliothèques et médiathèques en exposition.

Dans le cas d'une prolongation de la galerie Les Arts d'Ille, il convient que celle-ci soit un lieu ressource pour faire rayonner, pour fédérer autour des arts visuels.

Il est indispensable de créer un lien entre les associations proposant de l'enseignement en art plastique et la galerie.

Lecture publique : 16 % du budget culture de la CC

Tout en insistant sur l'importance de laisser aux communes et associations la pérennité de la gestion des bibliothèques/médiathèques, nous partageons les enjeux présentés.

La Communauté de communes nous paraît être le maillon essentiel pour une meilleure offre de services.

Nous proposons que la Communauté de communes aide et accompagne l'évolution des bibliothèques/médiathèques par l'animation du réseau et par des aides financières et/ou humaines.

Enseignement artistique musical : 37 % du budget culture de la CC

Le Codev regrette que le diagnostic n'ait pas intégré les propositions d'enseignements artistiques portées par des associations en dehors des 2 écoles de musique et des troupes professionnelles.

Les associations culturelles existantes rencontrent des difficultés car elles ont beaucoup de demandes et cela sans aide de la Communauté de communes.

Conscient des contraintes de la politique départementale de soutien aux écoles de musique le Codev encourage néanmoins la Communauté de communes à soutenir, en plus des deux écoles, ces structures qui, faute de soutien et d'encouragement, risquent de péricliter et de réduire l'offre culturelle locale.

Une réflexion pourrait être mise en oeuvre pour imaginer des collaborations entre les deux écoles de musique et ces structures afin de mieux mailler le territoire et de répondre le plus largement possible à la demande variée des habitants.

Spectacle vivant : 38 % du budget culture de la CC

Le Codev partage les propositions d'enjeux mais encourage à ce qu'il y ait plus d'interventions auprès du public dès le plus jeune âge (école, centre de loisirs, etc.)

AVIS SUR LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Par sa dimension réduite aux interventions de la Communauté de communes, le diagnostic nous paraît donc incomplet. Nous prendrons donc en compte cet aspect dans nos propositions.

Il nous paraît nécessaire de mieux mesurer le poids des différents intervenants (communes, CC, asso).

Le rôle des bénévoles nous paraît être un aspect primordial dans la prise en compte de la vie culturelle.

Les communes ont aussi un rôle déterminant dans le soutien de la vie culturelle par la mise à disposition des locaux, l'aide à l'emploi de salariés, les subventions aux associations.

→ Il nous paraît primordial d'intégrer ces 2 composantes dans les données du diagnostic.

Quelques propositions :

- Afin de soutenir les bénévoles qui sont des acteurs majeurs de la vie culturelle, la CC pourrait être mettre en place des accompagnements par des professionnels (exemple des bibliothèques)
- Redynamiser et élargir les missions d'OCAVI tel que l'exemple de l'OMCS à La Mézière → plus de visibilité d'OCAVI, meilleure définition des missions/agenda plus visibles, mieux complétés et accessibles via le site de la CC
- Sans rejeter la nécessité de créer des pôles, notamment une médiathèque à Saint Aubin d'Aubigné, le Codev appuie le principe d'une offre culturelle mieux répartie sur le territoire. → En utilisant la répartition aux communes et en encourageant le principe de solidarité entre les communes riches et moins riches.
- Privilégier une offre diversifiée et annuelle qui touche tous les publics au contraire d'une offre ponctuelle (festival)
- Le Codev remarque que le territoire manque de micro-lieux de diffusion (La Cambuse, café philo à Sens, La Parlotte, le café des possibles à Guipel) qui sont des lieux de partage culturel et de diffusion.
- Encourager les interactions entre les offres culturelles et les écoles ou les EHPAD → il est nécessaire de faire participer tous les acteurs et lieux de notre territoire
- Mettre en place des conventions d'objectifs et de moyens afin d'inciter/aider les intervenants culturels à respecter les objectifs (médiation, diffusion, rayonnement, jeune public)
- Distinguer les moyens pour diffusion et moyens pour éducation
- Distinguer quand c'est une offre culturelle (spectacle) ou une offre éducation (ateliers, cours....)
- Permettre une complémentarité avec les subventions des autres structures qui financent (Région, département, état, etc. si possible)
- Contrôler les moyens qui sont donnés aux différents acteurs
- Réfléchir à se donner les moyens humains pour avoir un projet culturel qui tient la route
- Que la Communauté de communes soutienne le bénévolat par des éléments financiers mais pas uniquement (formation aux techniques, motivation et encouragement des bénévoles...)